

Guide Bulletin d'adhésion format PDF



Le bulletin d'adhésion (Annexe 3) comporte 2 parties:

- ◆ **Partie 1** : Le bulletin **signé par les professionnels de ville** (pharmaciens d'officine ou médecins traitants) à remplir par l'établissement et par le professionnel de ville (*cf. Comment remplir le bulletin d'adhésion Partie 1 p.2*)
- ◆ **Partie 2** : Les conditions de l'expérimentation **signé par l'établissement** (ce document sera signé dans la convention (Annexe 3) et intégré au bulletin d'adhésion (*cf. Comment remplir le bulletin d'adhésion Partie 2 p.3,4*))

Ce bulletin d'adhésion vous sera fourni en version PDF et devra être envoyé aux professionnels de ville. Les bulletins d'adhésions signés par les pharmaciens d'officine et les médecins traitants devront être conservés sous forme numérique ((donc en version scannée si la réception du bulletin d'adhésion se fait en format papier) car ces documents sont susceptibles d'être contrôlés par la CNAM. Ils ne doivent donc pas être envoyés à la CNAM.

Partie 1



L'expérimentation à laquelle vous allez participer donne lieu à une rémunération dérogatoire. De ce fait, afin que la CNAM puisse vous la verser, il est nécessaire que vous complétiez ce bulletin d'adhésion, à retourner à l'établissement de santé.

Coordonnées de l'établissement:

Personel à bien renseigner votre numéro AM, grâce auquel la CNAM effectuera le versement

BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné, Madame/Monsieur _____ agissant en qualité de représentant de (nom de la pharmacie) (N° AM du de la pharmacie) déclare :

- Accepter de participer à l'expérimentation de suivi à domicile des patients sous anticancéreux oraux (arrêté du 29 juillet modifiant l'arrêté du 20 novembre 2020)
- Avoir pris connaissance de ses conditions d'adhésion décrites dans le document joint
- Me conformer aux dites conditions d'adhésion

Date _____ Signature _____

Partie 2

CONDITIONS D'ADHESION A L'EXPERIMENTATION "Thérapies orales" de l'arrêté du 29 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 20 novembre 2020

LE CENTRE ANTOINE LACAZE, SAIGON
30 Avenue de Valenciennes, 93200 Noisy

Définissez et agréer toutes les dispositions à ce sujet :

Représenté par son Directeur général,
Professeur Emmanuel BARRAZZINI

Ci-joint est déposé « le bulletin » :

PREMIERE

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 a introduit, par son article 10, un dispositif permettant l'expérimentation de nouvelles modalités de soins remboursés par l'assurance-maladie. Ce dispositif est régi par les articles L. 162-17, L. 162-18, L. 162-19, L. 162-20, L. 162-21, L. 162-22, L. 162-23, L. 162-24, L. 162-25, L. 162-26, L. 162-27, L. 162-28, L. 162-29, L. 162-30, L. 162-31, L. 162-32, L. 162-33, L. 162-34, L. 162-35, L. 162-36, L. 162-37, L. 162-38, L. 162-39, L. 162-40, L. 162-41, L. 162-42, L. 162-43, L. 162-44, L. 162-45, L. 162-46, L. 162-47, L. 162-48, L. 162-49, L. 162-50, L. 162-51, L. 162-52, L. 162-53, L. 162-54, L. 162-55, L. 162-56, L. 162-57, L. 162-58, L. 162-59, L. 162-60, L. 162-61, L. 162-62, L. 162-63, L. 162-64, L. 162-65, L. 162-66, L. 162-67, L. 162-68, L. 162-69, L. 162-70, L. 162-71, L. 162-72, L. 162-73, L. 162-74, L. 162-75, L. 162-76, L. 162-77, L. 162-78, L. 162-79, L. 162-80, L. 162-81, L. 162-82, L. 162-83, L. 162-84, L. 162-85, L. 162-86, L. 162-87, L. 162-88, L. 162-89, L. 162-90, L. 162-91, L. 162-92, L. 162-93, L. 162-94, L. 162-95, L. 162-96, L. 162-97, L. 162-98, L. 162-99, L. 162-100.

Le présent document est soumis à l'approbation de la Commission de l'évaluation des médicaments (CEM) de la Haute-Normandie.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Le présent document a pour objet de définir les conditions d'adhésion à l'expérimentation de suivi à domicile des patients sous anticancéreux oraux (arrêté du 29 juillet modifiant l'arrêté du 20 novembre 2020).

ARTICLE 2 - LE CENTRE ANTOINE LACAZE SAIGON

Le Centre Antoine Lacaze Saigon est un établissement de soins de suite et de rééducation, agréé par l'Etat, situé à Noisy-le-Grand (93200).

ARTICLE 3 - LE PHARMACIEN D'OFFICINE

Le pharmacien d'officine est le professionnel de ville qui assure la délivrance et le suivi des médicaments prescrits par le Centre Antoine Lacaze Saigon.

ARTICLE 4 - OBJET DE LA CONVENTION

Le présent document a pour objet de définir les conditions d'adhésion à l'expérimentation de suivi à domicile des patients sous anticancéreux oraux (arrêté du 29 juillet modifiant l'arrêté du 20 novembre 2020).

ARTICLE 5 - OBJET DE LA CONVENTION

Le présent document a pour objet de définir les conditions d'adhésion à l'expérimentation de suivi à domicile des patients sous anticancéreux oraux (arrêté du 29 juillet modifiant l'arrêté du 20 novembre 2020).

L'expérimentation consiste à tester l'application de la pharmacovigilance dans les conditions de l'expérimentation de suivi à domicile des patients sous anticancéreux oraux (arrêté du 29 juillet modifiant l'arrêté du 20 novembre 2020).

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Le présent document a pour objet de définir les conditions d'adhésion à l'expérimentation de suivi à domicile des patients sous anticancéreux oraux (arrêté du 29 juillet modifiant l'arrêté du 20 novembre 2020).

ARTICLE 2 - LE CENTRE ANTOINE LACAZE SAIGON

Le Centre Antoine Lacaze Saigon est un établissement de soins de suite et de rééducation, agréé par l'Etat, situé à Noisy-le-Grand (93200).

ARTICLE 3 - LE PHARMACIEN D'OFFICINE

Le pharmacien d'officine est le professionnel de ville qui assure la délivrance et le suivi des médicaments prescrits par le Centre Antoine Lacaze Saigon.

ARTICLE 4 - OBJET DE LA CONVENTION

Le présent document a pour objet de définir les conditions d'adhésion à l'expérimentation de suivi à domicile des patients sous anticancéreux oraux (arrêté du 29 juillet modifiant l'arrêté du 20 novembre 2020).

ARTICLE 5 - OBJET DE LA CONVENTION

Le présent document a pour objet de définir les conditions d'adhésion à l'expérimentation de suivi à domicile des patients sous anticancéreux oraux (arrêté du 29 juillet modifiant l'arrêté du 20 novembre 2020).

Comment remplir le bulletin d'adhésion Partie 1

Légende

- À compléter par l'établissement
- À compléter par le pharmacien d'officine



Nom et prénom référent, numéro de téléphone, adresse mail et adresse postale de l'établissement

L'expérimentation à laquelle vous allez participer donne lieu à une rémunération dérogatoire. De ce fait, afin que la CNAM puisse vous la verser, il est nécessaire que vous complétiez ce bulletin d'adhésion, à retourner à l'établissement de santé

Coordonnées de l'établissement:

Pensez à bien renseigner votre numéro AM, grâce auquel la CNAM effectuera le versement

Nom et prénom référent du pharmacien d'officine

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom de la pharmacie

Je soussigné, Madame/Monsieur de (nom de la pharmacie) (n° AM du de la pharmacie) déclare :

agissant en qualité de représentant

Numéro AM de la pharmacie

- *Accepter de participer à l'expérimentation de suivi à domicile des patients sous anticancéreux oraux (arrêté du 29 juillet modifiant l'arrêté du 30 novembre 2020)*
- *Avoir pris connaissance de ses conditions d'adhésion décrites dans le document joint*
- *Me conformer aux dites conditions d'adhésion*

Date

Signature

Date de la signature

Signature écrite ou signature électronique

Comment signer de manière électronique le bulletin d'adhésion Partie 1 ?

➤ Remplir le bulletin d'adhésion :

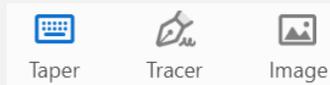
- Noter les informations demandées dans les espaces bleus prévus à cet effet

➤ Signature électronique (à faire en dernier car une fois enregistré signé le document n'est plus modifiable) :

- Cliquer sur l'icône  dans la barre d'outil au dessus du document

- Cliquer ensuite sur **Ajouter une signature** 

- Sélectionner votre moyen de signature (les 3 sont valables)



- Cliquer sur appliquer
- Apposer la signature à l'endroit dédié sur le bulletin (sous « Signature »)
- Enregistrer le document dans votre ordinateur

➤ Une fois le bulletin d'adhésion rempli, signé et enregistré vous pouvez le **transmettre à l'équipe hospitalière via l'outil défini**